

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodique) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

Son Eminence le Cardinal TASCHEREAU, Archevêque de Québec



Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN
 Curé du Cap-Sainté,
 Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN
 Curé du Cap-Sainté,
 Co., de Portneuf.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET C^{IE}

1891

SOMMAIRE :

De la médisance, 109.—Chronique de la "Semaine Religieuse," 109.—A travers les journaux, 113.—L'Eglise catholique dans l'Amérique du Nord, (1800-1890) 114.—Notre-Dame de Lourdes de Manitoba, 115.—Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple, 116.—Les Canadiens de Putnam au point de vue scolaire, 118.—Petite Chronique, 120.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 8 Novembre	—XXV P. octave de la Toussaint.
Lundi, 9	—Déd. de la Basil. du Sauveur.
Mardi, 10	—S. André Avellin.
Mercredi, 11	—S. Martin, évêque.
Jeudi, 12	—S. Martin, martyr.
Vendredi, 13	—S. Stanislas Kostka.
Samedi, 14	—S. Didace,

Restaurateur de Robson.



Marque de Commerce.

Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes, Plusieurs Médecins et autres.

En vente partout — 50 centims la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire.
Joliette, P. Q., Canada.

Pourquoi permettre à vos cheveux gris de vous vieillir prématurément quand, par un usage judicieux du RESTAURATEUR DE ROBSON, vous pouvez facilement rendre à votre chevelure sa couleur naturelle et faire disparaître ces signes d'une décrépitude précoce ?

Non seulement le restaurateur de Robson restitue aux cheveux leur couleur naturelle, mais il possède de plus la précieuse propriété de les assouplir, de leur donner un lustre incomparable, et de favoriser leur croissance, qualités que ne possèdent pas les teintures à cheveux ordinaires.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 7 h.

EGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6. 20 h., 7 h.—Salut, 7 h.

EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE

Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h.; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

EGLISE SAINT-SAUVÉUR.

Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES

Messes basses le dimanche à 6. et 7 h.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

De la médianance

Médire, c'est découvrir à d'autres, *sans nécessité*, les fautes ou les défauts du prochain.

On médit donc du prochain quand on découvre ses défauts qui devraient être cachés; quand on divulgue certaines fautes qui lui font déshonneur, et cela *sans nécessité*, sans y être obligé pour un bien public ou particulier; car il est quelquefois nécessaire d'en parler: par exemple, lorsqu'on avertit un père, un supérieur, afin qu'ils mettent ordre aux défauts de leurs inférieurs, ou quand ces défauts peuvent occasionner quelque préjudice à d'autres. Hors de ces circonstances, on doit garder le plus profond silence sur les fautes secrètes du prochain: la charité doit les couvrir de son manteau.

C'est le cas d'appliquer le proverbe: *Toute vérité n'est pas bonne à dire.*

Chronique de la "Semaine Religieuse"

Les pèlerinages au tombeau des Apôtres, organisés par la France catholique et encouragés par Léon XIII, empêchaient de dormir les franc-maçons de l'Italie. Aussi, ils ont vite trouvé le prétexte pour les faire cesser. Rien ne met plus en lumière la puissance et la perfidie de la franc-maçonnerie que les suites qu'elle a su donner à un incident tout-à-fait inoffensif, comme nous allons le voir, et qui a eu lieu lors du pèlerinage des jeunes gens à Rome.

Dans la visite qu'un groupe de ces jeunes gens firent au Panthéon, où les Italiens ont déposé la dépouille mortelle de Victor-Emmanuel, M. Choucary, fils d'un Italien actuellement domicilié à Autun, mais non naturalisé français, originaire de Quinto, dans le Milanais, écrivit sur le registre destiné à recevoir les noms des

personnes qui veulent s'inscrire au tombeau du galant homme :
Vive Léon XIII !

A peine le mot était-il écrit que les agences télégraphiques apprenaient au monde entier que les pèlerins avaient mis sur le registre du Panthéon : *Vive le Pape-Roi ! Mort à Victor-Emmanuel !* et qu'ils avaient craché sur le tombeau du défunt roi.

Tous les journaux publièrent ces dépêches, bien qu'ils sachent, par expérience, que les agences télégraphiques, dénaturent presque toujours les faits qui touchent de près ou de loin à l'ordre religieux. Chacun se mit immédiatement à les commenter, les uns avec violence, les autres avec hypocrisie ou niaiserie.

A Rome, trois pèlerins au lieu d'un étaient aussitôt arrêtés ; et immédiatement la plèbe révolutionnaire, comme si elle avait été prévenue d'avance, était sur la rue. Les omnibus étaient pris d'assaut, et les pèlerins hafoués, maltraités sur tous les points de la ville, même ceux qui débarquaient à ce moment-là même à la gare du chemin de fer. Une démonstration était faite, place Farnèse, sous les fenêtres de l'ambassade française et au Séminaire français. Les hymnes de Garibaldi et de Maniéli étaient joués le soir sur les places publiques. Jusqu'après minuit, des manifestants parcouraient les rues en criant : *A bas le Pape ! A bas la France !*

Le lendemain matin, un manifeste injurieux pour le Pape et les pèlerins se lisait partout, invitant la populace à renouveler les désordres de la veille.

A Paris, le Conseil des ministres se réunissait d'urgence, et décidait, non pas d'avertir les Italiens d'avoir à respecter les Français, mais de faire défense à tous les évêques d'accompagner désormais les pèlerins de leurs diocèses à Rome. Entre Frères, ne doit-on pas se prêter main-forte ?

Cependant les manifestations continuaient à Rome contre les hôtels où étaient logés les pèlerins, les établissements ecclésiastiques et particulièrement le Séminaire français, dont les vitres étaient brisées. Un groupe de manifestants voulait même marcher sur le Vatican. Il fut dispersé par des détachements de troupes qui barrèrent toute la nuit les passages qui conduisent à la cité Léonine.

Le roi Humbert s'empressait d'écrire au duc de Sermonetta pour remercier la population romaine des sentiments qu'elle venait d'exprimer à l'occasion de l'incident du Panthéon, et cette dépêche était affichée sur les murs de la ville.

L'agitation s'était propagée comme l'éclair dans toute l'Italie.

A Livourne on pavaisait à l'honneur de Victor-Emmanuel ; à Bologne une députation, le maire en tête, allait déposer des couronnes sur son monument ; à Florence, à Palerme, la populace parcourait les rues en criant : Vive Rome, capitale intangible ! de même à Reggio di Calabria, à Calsanisetta, à Vérone, à Cagliari, à Gênes, à Arezzo, à Pise, à Turin. Le cri qui dominait était : A bas la France !

Le dimanche, nouvelle manifestation à Rome. Deux mille francs-maçons se rendent au Panthéon. Les discours les plus violents y sont soulignés par les cris de : A bas le Pape ! A bas les catholiques ! Le feu au Vatican !

Et tandis que les Français étaient ainsi insultés dans toute l'Italie, le gouvernement de la République française, dans la personne d'un de ses ministres, célébrait à Nice la mémoire de Garibaldi, comme nous l'avons déjà dit, flagornait cette même Italie, et décorait de la Légion d'honneur Menotti Garibaldi, celui-là-même qui, la veille, manifestait au Pathéon les sentiments les plus haineux contre la France !

La conduite des ministres de la République démontre bien qu'on est franc-maçon avant d'être Français. Le franc-maçon, de n'importe quel pays, n'a pas de nationalité, il est sectaire avant tout et pardessus tout.

La presse républicaine a également tenu une conduite écœurante. Certains journaux ont demandé des poursuites en France contre les trois jeunes gens injustement arrêtés ; d'autres ont accusé les catholiques de haute trahison, et les plus modérés ont dénoncé les personnages ecclésiastiques qui se compromettent dans ces pèlerinages. Tous ont approuvé la décision ministérielle, qui interdit aux évêques de prendre part dorénavant aux pèlerinages. Notons en passant, que la *Correspondance nationale*, elle-même, organe officieux du comte de Paris, tout en blâmant la mesure a dit que le ministère avait droit de la prendre, en vertu des articles organiques.

Cet incident, tout regrettable qu'il soit, aura du moins l'avantage de faire voir la situation intolérable du Pape, et de démontrer à tant de catholiques niais qui ont cru à la loi des garanties, qu'elle n'a jamais été qu'une insigne moquerie. Un journal français dit que l'étincelle était dans l'air et l'explosion inévitable. Puis il ajoute spirituellement : " Si ce pèlerin a suscité une émeute en crachant, un autre l'eût provoquée en se mouchant."

La préméditation du gouvernement italien est, en effet, évidente. Il résulte d'une communication émanant d'une source très autori-

sée, que le 26 septembre les loges maçonniques de Rome se sont réunies dans un couvent fermé, même aux membres de l'Ordre qui ne comptent pas parmi les hauts dignitaires. On s'y occupa de l'attitude à prendre vis-à-vis des pèlerinages. Il y eut une seconde réunion le 29, après que les francs-maçons eurent vu la ville presque entière se rendre à Saint-Pierre et y acclamer le Pape avec enthousiasme. On y résolut la manifestation du 2 octobre et son point de départ, le Panthéon. Un vieux garibaldien de 1849 y fut envoyé avec plusieurs policiers volontaires pour saisir l'occasion de la manifestation ou la faire naître.

Le correspondant romain d'un journal libre penseur, le *Matin*, affirme que "plusieurs jours avant l'arrivée des pèlerins, des journaux annoncèrent que le parti démocratique italien leur réservait une surprise...Qu'un prétexte quelconque donnerait lieu à une manifestation aussi violente qu'imprévue, qui jetterait en bloc tout le pèlerinage à la frontière; puis qu'à cette manifestation contre les pèlerins succéderait une campagne contre la loi des garanties." La même prophétie avait été faite dans un journal juif, en France, la *Lanterne*.

Quelques jours avant le 2 octobre, dit le *Moniteur de Rome*, Menotti Garibaldi, dans une entrevue qu'il a eue avec M de Lucca, aurait reçu du gouvernement italien l'assurance que l'on organiserait une démonstration contre les pèlerins français. On ajoute même, continue le *Moniteur*, que le ministre aurait envoyé des circulaires *ad hoc* aux syndics.

D'après le *Courrier national* de Turin, les officiers de la garnison de Rome avaient été prévenus dès le 30 septembre, que les troupes seraient consignées le 2 octobre, pour réprimer au besoin de trop graves écarts de la part des manifestants.

Le *Moniteur de Rome* et la *Voce della Verità* affirment qu'un facteur du télégraphe ne présenta que le 3 octobre au collège de la Propagande, une dépêche qui aurait dû être remise la veille. Comme on lui demandait le lendemain quelques explications au sujet de ce retard, il répondit qu'il avait eu congé le 2 octobre, pour prendre part aux manifestations dirigées contre les pèlerins.

Les organisateurs avaient pris le temps et la peine d'apprendre aux manifestants le mot *cochon* et celui de Cambronne.

Le gouvernement italien ne voulait pas seulement une démonstration contre le Pape et les pèlerins, mais encore et peut-être surtout contre la France. Dans la triple alliance, l'Italie a pris le rôle de provocatrice, par tempérament et aussi par nécessité, car les armements auxquels cette alliance l'obligeait la mettent bien

plus près de la ruine que les deux puissances alliées. Le correspondant du *Matin*, que nous citons tout à l'heure, après avoir dit que "le programme tracé a été parfaitement suivi," ajoute, comme d'ailleurs tous les journaux : "Ce qu'il y a eu de remarquable, c'est l'ensemble, la spontanéité avec lesquels ce soulèvement s'est instantanément transformé en explosion de haine contre la France."

La France est aujourd'hui payée en monnaie italienne. Son dernier empereur a aidé l'Italie à se tailler un des plus beaux royaumes de l'Europe, s'est fait le complice de l'invasion des États pontificaux, aux dépens du sang et du trésor de la France, et maintenant ce peuple ingrat n'a pas assez de poumons pour crier : A bas la France ! Vive Sedan ! On récolte ce qu'on a semé.

Le *Moniteur de Rome* termine un article par ces tristes pressentiments :

"Les scandales de Rome sont le signal et le prélude d'une période nouvelle dans l'histoire de l'Italie, de la Papauté et de la question romaine. La lutte sans merci ni trêve contre le Pape va prendre un caractère nouveau et une forme nouvelle. Nous considérons les derniers incidents comme un des faits les plus considérables de ces derniers temps.

"Le règne de la Terreur romaine a sonné. Le Pape n'est plus seulement dans les fers ; il est surveillé de près, et malheur aux fidèles qui approchent ! *Allez-vous-en !* voilà le cri des comités secrets ; le Pape nous appartient ; il ne sera pas une influence nouvelle ; ce sera un agonisant dans le cercle de fer nouveau que notre sauvagerie calculée tracera autour de lui."

Puis il ajoute :

"Mais derrière les malheurs et les crises d'un jour, nous saluons l'aube radieuse du triomphe et de la délivrance."

A travers les journaux

On lit dans un journal de Québec : "L'archevêque d'Aix, sans doute pour le plaisir de méconnaître les ordres du gouvernement français, a quitté son diocèse sans en demander la permission."

L'incidente est au moins de trop. On l'admettra sans doute.

—Le rédacteur du *Canadien*, de Saint-Paul du Minnesota, qui n'est pas, on le sait, un prétendu journaliste comme il y en a dans la province de Québec, ne trouve pas à redire à la transformation de l'ancienne école paroissiale de Faribault. Aux journaux qui le pressent de donner les explications promises, il y a plus d'un

mois, il répond qu'il n'a pas encore les renseignements voulus. Il s'est donc prononcé avant d'avoir pris connaissance des faits. Cette précipitation n'est pas précisément la marque d'un esprit rassis.

—Un échantillon de morale libre. Il est de la facture de l'*Union* de Saint-Hyacinthe : " Un tyran antique voulut un jour pousser l'audace jusque-là. Le peuple romain, au temps où il était vertueux, se souleva contre lui et le tua."

—Si l'on en croit les journaux, un de nos hommes politiques se serait déclaré, dans un récent discours, " contre toute ingérence du clergé en politique." Personne ne doit oublier que le clergé relève de l'épiscopat, et l'épiscopat du Souverain-Pontife. Par conséquent, ni l'un ni l'autre n'a de direction à recevoir du quatrième élément dont se compose l'Eglise. On compte, en effet, dans l'Eglise, le Pape, les évêques, les prêtres et les laïques. Ces derniers sont un élément essentiel, mais il doivent se tenir à la place assignée.

—" Réformons l'enseignement," tel est le refrain que chantent tour à tour trois ou quatre de nos journaux. C'est parfait. Personne n'a d'objection aux réformes possibles et désirables. Mais il y a actuellement un *desideratum* plus urgent, c'est la réforme des mœurs. C'est un principe incontestable qu'il faut toujours courir au plus pressé.

—" Ecrire franc et net ce que je pense, tel est mon instinct, et, j'ajoute, mon plaisir," disait dernièrement un journaliste. Il y a cependant quelque chose de mieux, c'est d'écrire franc et net ce que l'on doit penser.

—Une parodie des paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui n'a pas même le mérite d'être spirituelle, tirée de la *Patrie* : " Nous nous flattons, à la *Patrie*, d'être excellents chrétiens. Il ne nous est jamais arrivé, par exemple, de souffleter un adversaire sur la joue droite, sans lui donner aussitôt un soufflet sur la joue gauche, comme l'Evangile le recommande."

L'Eglise catholique dans l'Amérique du Nord, (1800-1890)

(Suite)

DIOCÈSE DE RIMOUSKI

Ce diocèse, érigé en 1867, comprend trois comtés et une fraction. Il a : 90,000 catholiques et 8,857 protestants ; 1 évêque ; 92 prêtres ; 65 paroisses ; 29 missions ; 65 églises paroissiales ; 1 grand et 1 petit séminaire ; 4 congrégations de religieuses ; 396 écoles fréquentées par environ 14,131 enfants.

DIOCÈSE DE CHICOUTIMI

Ce diocèse, érigé en 1878, comprend trois comtés. Il compte plus de 60,000 catholiques et une centaine de protestants ; 1 évêque ; 66 prêtres ; 42 paroisses ; 15 missions ; 39 églises ; 12 chapelles ; 5 congrégations religieuses ; 1 grand et 1 petit séminaire ; plus de 160 écoles fréquentées par environ 8,000 enfants.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES

Ce diocèse, érigé en 1852, comprend trois comtés et près de 62,000 catholiques, contre 600 protestants. Il compte : 1 évêque ; 1 chapitre ; 71 prêtres ; 3 congrégations religieuses d'hommes ; 7 communautés de femmes ; 31 églises paroissiales ; 7 missions ; 1 grand et 1 petit séminaire ; 11 couvents et 226 écoles ; 3 asiles ; 1 hôpital.

DIOCÈSE DE NICOLET

Il fut détaché, en 1885, du diocèse des Trois-Rivières, et comprend 4 comtés. Population catholique : 85,728 contre environ 1,000 protestants. Il compte : 1 évêque ; 90 prêtres ; 3 congrégations religieuses d'hommes ; 6 congrégations religieuses de femmes ; 53 paroisses, 53 églises ; 1 grand et un petit séminaire ; 3 hôpitaux ; 360 écoles fréquentées par environ 22,000 enfants ; 6 couvents et 7 écoles supérieures.

PRÉFECTURE APOSTOLIQUE DU GOLFE SAINT-LAURENT

Cette préfecture, détachée en 1882 du diocèse de Rimouski, comprend la majeure partie du Labrador, l'île d'Anticosti, ainsi que les petites îles voisines. Elle compte environ 9,000 catholiques ; 1 préfet apostolique ; 10 missionnaires ; 1 congrégation religieuse de femmes ; 1 école de réforme ; 9 stations avec résidences ; 35 missions ; 3 églises ; 21 chapelles ; 17 écoles fréquentées par environ 800 enfants.

(4 suivre.)

Notre-Dame de Lourdes de Manitoba

On lit dans une lettre de Dom Benoît, curé de Notre-Dame de Lourdes de Manitoba, au directeur de la *Vérité* :

“..... Vous savez peut-être que je suis parti d'Europe au mois d'avril, avec un convoi d'émigrants français et suisses, et que je me suis établi avec eux parmi divers groupes de Canadiens-français, dans un vaste et beau territoire comprenant 8 townships, et érigé en paroisse sous le beau nom de Notre Dame de Lourdes.

Nous avons bâti, au centre de la paroisse, une belle église et un assez vaste monastère, déjà nous étions instalés dans les nouveaux édifices et nous chantions tout l'office du jour et de la nuit, comme le prescrivent nos règles, dans la nouvelle église; nous allions ouvrir des écoles, une école de latinité pour des jeunes Oblats et un pensionnat pour les enfants âgés et éloignés de la paroisse. Tout-à-coup, le 23 août, à 9 heures du soir, le feu se déclare dans le monastère, avant même qu'on y eût mis aucun poêle, on ne sait si c'est par l'imprudonce d'un fumeur, ou par la malveillance, et consume en quelques instants tous les édifices, avec les planches réunies à l'entour pour l'achèvement des constructions. Bien plus, l'incendie est si terrible dès le principe qu'il nous est impossible de rien sauver de notre mobilier, de nos livres et de nos manuscrits.

J'avais plusieurs ouvrages en préparation, un en particulier sur la vie et l'éducation des clercs dans le cours des siècles, pour lequel j'avais réuni d'innombrable textes: tout a été consumé. Nos ornements d'église très riches et apportés d'Europe sont restés dans le feu. Nous n'avons pu sauver que ce qu'il y avait dans l'église, c'est-à-dire nos livres liturgiques et quelques linges d'autel.

Cet accident serait une épreuve très grande pour notre première colonie de Notre-Dame de Lourdes et pour les fondations semblables que nous nous proposons d'entreprendre, si nous n'étions secourus par la charité publique."... ..

Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple (1)

(Suite)

L'ÉTAT DOIT FAIRE MÉNAGER AUX TRAVAILLEURS LES MOYENS DE PERFECTIONNER LA VIE DE L'ÂME

103° La vie du corps est-elle le dernier but de notre existence ?

R. Non ; elle n'est qu'un moyen pour arriver à la perfection de la vie de l'âme, qui porte gravée en elle l'image et la ressemblance de Dieu, et qui est le siège de la souveraineté dont l'homme fut investi quand il reçut l'ordre de s'assujettir à la nature inférieure et de mettre à son service les terres et les mers.

104° A ce point de vue, tous les hommes sont-ils égaux ?

(1) A la demande de plusieurs confrères qui désirent distribuer le *Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple*, en cours de publication dans la *Semaine Religieuse*, nous avons décidé de le publier en brochure. Toute commande que nous recevrons sera acquittée, franco, au prix de trois centins l'exemplaire ou de deux piastres le cent. S'adresser au Directeur de la *Semaine Religieuse*.

R. A ce point de vue, riches et pauvres, maîtres et serviteurs, princes et sujets sont égaux ?

105° Est-il permis de violer impunément cette dignité de l'homme, et de l'empêcher de marcher à sa perfection ?

R. Ce'a n'est permis à personne.

106° N'est-il pas du moins loisible à l'homme de déroger de lui-même à la dignité de sa nature ou de vouloir l'asservissement de son âme ?

R. Non, car il ne s'agit pas de droits dont il a la libre disposition, mais de devoirs envers Dieu qu'il doit religieusement remplir.

107° Que découle-t-il de ce principe ?

R. La nécessité du repos et la cessation du travail aux jours du Seigneur.

108° Que doit-on entendre par ce repos ?

R. Un repos sanctifié par la religion, et non pas une plus large part faite à l'oisiveté, ou un chômage fauteur de vices et dissipateur des salaires.

109° Quel est le caractère et la raison du repos du septième jour commandé par Dieu ?

R. C'est de retirer l'homme des labeurs et des soucis de la vie quotidienne, de l'élever aux grandes pensées du ciel, et de l'inviter à rendre à Dieu le tribut d'adoration qui lui est dû.

PRÉVENIR LES EXÈS DE TRAVAIL

110° L'activité de l'homme est-elle limitée ?

R. L'activité de l'homme, bornée comme sa nature, a des limites qu'elle ne peut franchir. C'est pourquoi le nombre des heures du travail de chaque jour ne doit pas excéder la mesure des forces des travailleurs ; les intervalles de repos doivent être proportionnés à la nature du travail, à la santé de l'ouvrier, et réglés d'après les circonstances des temps et des lieux ; la brièveté doit compenser la peine, la gravité, ainsi que le dommage physique qui peut résulter de certains labeurs ; et il est juste que la part soit faite des époques de l'année.

111° Comment l'autorité publique doit-elle sauvegarder les intérêts physiques et corporels des ouvriers ?

R. Elle doit tout d'abord les sauvegarder en arrachant les malheureux ouvriers des mains de ces spéculateurs injustes et inhumains, qui ne font point de différence entre un homme et une ma-

chine, exigent une somme de travail qui, en émoussant les facultés de l'âme, écrase le corps et en consume les forces jusqu'à l'épuisement.

DU TRAVAIL DES ENFANTS ET DES FEMMES

112^e Quand l'enfance peut-elle entrer à l'usine ?

R. Seulement lorsque l'âge aura suffisamment développé en elle les forces physiques, intellectuelles et morales, et ceci demande à être observé strictement.

(A suivre.)

Les Canadiens de Putnam au point de vue scolaire

La Convention canadienne tenue à Danielsonville, il y a quelques mois, avait nommé un comité chargé de voir si l'enseignement du français était donné d'une manière satisfaisante dans les écoles catholiques de Putnam. Le 15 juin dernier, les commissaires nommés ont visité ces écoles, préparé un rapport qui a été présenté à la récente convention de Waterbury, et adressé au curé de Putnam et à la supérieure du couvent de Hartford, une lettre que nous croyons devoir reproduire presque en entier :

" Nos écoles sont fréquentées par 526 enfants, dont 458 sont canadiens-français et 68 d'origines différentes à la nôtre.

" La classe élémentaire pour les petites filles compte 130 élèves : 124 Canadiennes et 6 de langue anglaise. On leur donne une heure par jour d'enseignement français, c'est-à-dire que, de 9 heures à 10, on leur fait réciter le catéchisme en français.

" La classe élémentaire pour les petits garçons compte 133 élèves dont 127 sont Canadiens et 6 Irlandais. Cette classe n'a pour tout enseignement que $\frac{3}{4}$ d'heure de récitation de catéchisme chaque jour.

" La classe du premier livre (first reader) pour les petites filles est suivie par 52 élèves, dont 48 petites Canadiennes et 4 Irlandaises. Elles ont du français de 9 à 10 heures. Nous avons remarqué dans une des divisions françaises de cette classe que deux élèves seulement savaient lire et épeler le français. Les autres nous ont dit que les sœurs n'en faisaient jamais lire d'autres que ces deux-là.

" Dans la deuxième classe élémentaire pour les garçons, nous avons trouvé 52 élèves, tous Canadiens français. De 9 à 10 heures on leur enseigne le français.

" Les élèves de la classe du deuxième livre, pour les petites filles, sont au nombre de 36, dont 20 sont Canadiennes. Elles apprennent le français de 9 à 10 heures.

“ Dans la classe du troisième livre, il y a 30 petites filles, toutes Canadiennes françaises. Elles ont l'enseignement du français de 3 heures.

“ La classe de grammaire compte 26 élèves, dont vingt sont canadiens. On enseigne le français dans cette classe de 9 à 10 à 4 heures.

“ Quand on a bâti les écoles et le couvent de Putnam, on nous a promis que le français y serait enseigné à l'égal de l'anglais. Depuis ce temps-là on a donné des excuses pour ne pas remplir la promesse que l'on nous avait faite. La principale raison donnée était que nous ne pouvions pas avoir du couvent de Hartford les Sœurs françaises que nous lui demandions. Nous avons appris plus tard, avec la plus grande surprise, que ces mêmes Sœurs étaient employées à enseigner dans des couvents où leur connaissance du français leur était parfaitement inutile, toutes les élèves de ces couvents étant d'origine anglaise.

“ Considérant la part que nous avons prise dans l'érection du couvent et des écoles ; considérant de plus le nombre d'enfants canadiens-français qui fréquentent ces écoles, nous croyons avoir des droits à ce que nos désirs soient respectés et à ce que nos justes demandes soient agréées.

“ Et nous demandons un plus grand nombre de Sœurs sachant le français pour les écoles de Putnam, et au moins une heure et demie à deux heures d'enseignement français dans ces écoles.”

Il ressort donc de cet important document, que l'enseignement du français est à peu près nul dans des écoles fréquentées par 526 enfants dont 458 sont Canadiens-français. Si les justes réclamations des Canadiens de Putnam font honneur à leur patriotisme, les faits qui ne les motivent que trop, constituent pour eux un véritable danger national, que leurs intérêts les plus chers leur font un devoir d'écartier sans délai. Puisqu'ils ont contribué à l'érection de ces écoles, puisque l'enseignement du français leur a été promis, leurs revendications sont incontestables, et ils auraient tort de laisser faire ou de capituler. On a écrit que les couvents et les écoles paroissiales, dans la Nouvelle-Angleterre, donnent actuellement une éducation catholique et française à plus de 30-000 enfants. Bien que ce chiffre ne soit pas extraordinaire, tant mieux si c'est vrai, et si au point de vue scolaire, les Canadiens de Putnam seuls font exception à la règle générale ! Le grand nombre des couvents et des écoles paroissiales a bien son importance sans doute, mais ne peut guère aider nos compatriotes émigrés à conserver leur langue, si ces écoles et ces couvents ne restent toujours et avant tout, comme on l'a déjà dit, *essentiellement canadiens-français, dans leur enseignement et dans leurs allures.*

 PETITE CHRONIQUE

Les Quarante-Houres auront lieu à St-Victor, le 9; à St-Martin, le 11; à Ste-Louise, le 13.

Les collèges et les séminaires qui relèvent de la Propagande, comptent 1195 élèves qui se préparent au ministère des missions.

Le R. P. Testowide, fondateur de la *Léproserie* de Gotemba, au Japon, est mort d'un cancer à l'estomac.

Le R. P. Célestin Augier, ancien provincial au Canada, a été assailli à Pise, et frappé à la tête et sur les épaules à coups de bâton. Les employés de la gare l'ayant fait monter en voiture, on cribla le compartiment de coups de pierres qui cassèrent les glaces, sans l'atteindre.

Un curé du diocèse de Bayeux a été condamné à 25 piastres d'amende, pour avoir refusé de répondre en invoquant le secret professionnel. Il ne s'agissait pas du secret de la confession.

On peut se procurer le *Catéchisme* de l'Encyclique sur la condition des ouvriers, en s'adressant au Directeur de la *Semaine Religieuse*. Prix : 3 cents l'exemplaire ou 2 piastres le cent.

Mgr l'évêque de Rimouski a présidé, le 25 du mois dernier, à la bénédiction de la nouvelle église du Cap Saint-Ignace et d'un carillon de trois cloches.

Deux protestants de Cincinnati, MM. Joseph Bulter et Lewis Warthington, ont acheté le "United State Marine Hospital," au pris de 75,000 piastres, et l'ont présenté aux Sœurs de la Charité, à la seule condition que l'institution serait ouverte aux malades pauvres, de préférence aux femmes et aux enfants.

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs, M. Ferdinand Delisle, échevin de la cité de Québec, décédé à l'âge de 44 ans.

La fameuse loi qui privait les catholiques du Manitoba de leurs écoles séparées, vient d'être déclarée inconstitutionnelle par la Cour Suprême du Canada. Cette nouvelle rejouira grandement tous les catholiques.

Téléphone 563 | **PIANOS** | Téléphone 563

Nous venons de recevoir directement des différentes MANUFACTURES DE REPUTATION DES ETATS-UNIS et du CANADA ci-dessous mentionnées, un grand assortiment de **PIANOS** carrés et droits, de petits et grands formats, fabriqués avec toutes les améliorations modernes et avec les meilleures qualités de matériaux, y compris les bois les plus riches, tels que le Magnolia, l'Acajou, le Noyer Français ondulé, le bois de Rose, etc., etc.

Hallet, Davis & Co..... De Boston | O. Newcombe & Co..... De Toronto
Schubert Pianos Co..... De New-York | Mendelssohn Pianos Co. " "
Evans Brothers Co. De Ingersoll.

HARMONIUMS-ORGUES ET HARMONIUM DE SALON

De THOMAS & Co. DOHERTY & Co. à un et deux claviers et pédaliers.

Accords de Pianos et Orgues etc.—M. Alfred Hutchison, accordeur pendant nombre d'années de la ci-devant maison BERNARD & ALLAIRE, est attaché à notre établissement où l'on est prié de s'adresser pour ses services.

MUSIQUE NOUVELLE sacrée et profane, vocale et instrumentale, reçue chaque semaine d'Europe et des Etats-Unis.

**BERNARD, FILS & Cie, | EDITEURS
DE MUSIQUE**

— COIN DES RUES —

ST-JEAN ET STE-URSULE, HAUTE-VILLE.

(En face de M. McWilliam, confiseur)

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.
Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

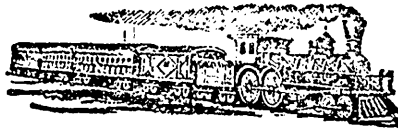
J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPECIALITÉS: CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour cuits en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de GROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fail, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison **LASNIER ET FILS** mérite par son honorabilité la confiance du public.



CHEMIN DE FER

*** * QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX * ***

— DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE —

ARRANGEMENTS D'HIVER

Commençant *LUNDI* le 19 octobre 1891, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Laissent Québec pour Ste-Anne, à 7.55 a. m. et 5.40 p. m.
Arrivent à Québec de Ste-Anne, à 7.10 a. m., 1.05 p. m.,

AVIS

Les *SAMEDIS*, le train laissera Ste-Anne à 12.30 p. m., au lieu de 12.00, et arrivera à Québec à 1.35.

LE DIMANCHE

Laissent Québec pour Ste-Anne, à 7.55 a.m. 2.00 p.m. 5.40 p. m.
Arrivent à Québec de Ste-Anne, à 7.10 a. m. et 1.05 p. m., 5.05 p. m.

Pour le *tarif* spéciaux du fret et des passagers s'adresser au Surintendant.

G. S. CRESSMAN, Gérant,

W. R. RUSSELL, Surintendant.

LE CATÉCHISME des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa. "

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE CANADIENNE.

PIANOS :

Heintzman & Cie.,
Wm. Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Decker Bros. N.-Y.,
Schiedmayer, etc

HARMONIUMS :

Wm. Bell & cie.,
Dominion & Cie.,
Cornwall & Cie.,
Burdet & Cie.,
Scheidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS, LE DAVIS (A ENTRAINEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Téléphone, 278.